

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes P

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DELIBERATION
CC_2025_033****OBJET :****COMMISSION 6 -
CULTURE - TOURISME -
SPORTS****SPORTS*****Convention d'objectifs
2025 avec le club de
basket "La Patriote"*****Présents au vote de la
délibération :**Titulaires et suppléants
présents : 38
Procurations : 11**Nombre de votants : 49**

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre février à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 18 février 2025, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Régis BUE, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine GAU, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Valérie NEIRYNCK, José DUHAMEL, Guillaume FLUET, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Cathy POIDEVIN, procuration à Ludovic ROHART
Olivier VERCRUYSSSE, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE
Marion DUBOIS, procuration à Benjamin DUMORTIER
Isabelle LEMOINE, procuration à Bernadette SION
Marcel PROCUREUR, procuration à Thierry DEPOORTERE
François-Hubert DESCAMPS, procuration à Michel DUPONT
Anne-Sabine PLAYS, procuration à Bernard CHOCRAUX
Frédéric SZYMCZAK, procuration à Michel PIQUET
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Luc MONNET, procuration à Joëlle DUPRIEZ
Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

Absents excusés :

Thierry BRIDAULT, Coralie SEILLIER, Didier WIBAUX

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 24 février 2025

Délibération CC_2025_033

COMMISSION 6 - CULTURE - TOURISME - SPORTS

SPORTS

Convention d'objectifs 2025 avec le club de basket "La Patriote"

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence « Action Sociale d'Intérêt Communautaire »,

Considérant que la Communauté de communes est compétente pour le soutien d'acteurs contribuant au rayonnement et à l'animation culturelle et sportive du territoire,

Considérant la demande de subvention de l'association La Patriote et du rayonnement de ses activités sur le territoire,

Vu l'avis de la Commission 6 - Culture, tourisme et sport lors de sa séance du 26 novembre 2024.

L'association « La Patriote » située sur la commune de TEMPLEUVE-EN-PEVELE participe, depuis plusieurs années, à des compétitions de basket-ball au niveau national.

Cette saison, 4 équipes évoluent en championnat :

- Séniors Filles en National 2,
- U18f et U15f en championnat de France,
- Seniors Garçons en pré-national.

Chaque année, le club attire de plus en plus d'adhérents : en 2024-2025, il compte 525 adhérents formant 28 équipes dirigées par 15 entraîneurs diplômés.

La Patriote est devenue un acteur incontournable du Basket territorial et régional, un club formateur et performant.

Afin de répondre à la montée en compétences de ses équipes, l'association La Patriote sollicite le soutien financier de la Communauté de Communes Pévèle Carembault.

Au vu du classement de ses équipes en championnat de haut niveau et des frais que cela engendre, il convient de signer une convention d'objectifs à l'association La Patriote lui octroyant une subvention de 22 500 € pour l'année 2025.

Cette convention ne pourra pas être renouvelée tacitement et devra être renégociée avant son terme.

Le projet de convention d'objectifs 2025 est annexé à la présente délibération.

Oùï l'exposé de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 49 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 49 VOTANTS) :

- ***D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention annuelle d'objectifs***

en 2025 ci-annexée, avec l'association La Patriote, pour la que tout document et avenant n'en modifiant pas le fond y afferent.

- **D'octroyer une subvention annuelle de 22 500 € à l'association La Patriote, dans les conditions telles que définies dans la présente convention.**

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Valérie NEUBYNCK

Signé électroniquement par : Valérie NEUBYNCK
Date de signature : 25/02/2025
Qualité : SECRETAIRE DE SEANCE

Pour extrait conforme,

Le Président,

Luc FOU

Signé électroniquement par : Luc FOU
Date de signature : 26/02/2025
Qualité : PRESIDENT





CONVENTION D'OBJECTIFS 2025

Entre

La Communauté de Communes Pévèle Carembault
représentée par Monsieur Luc FOUTRY, et, dûment habilité en vertu d'une délibération n°CC_2025_
du Conseil communautaire en date du 28 février 2025,

d'une part

Et

L'association La Patriote, dont le siège social est situé au 18 rue Jules Doignies à Templeuve-en-Pévèle, représenté par Carole ETIENNE en sa qualité de Présidente, désignée sous le terme « l'association »,

d'autre part,

PREAMBULE

L'association La Patriote participe, depuis plusieurs années, à des compétitions de basket-ball organisées par la Fédération française. Cette saison, 4 équipes évoluent au niveau national :

- Séniors Filles en National 2
- U18f et U15f en championnat de France
- Seniors Garçons en pré-national

Chaque année, l'association attire de plus en plus d'adhérents : en 2024-2025, il compte 525 adhérents formant 28 équipes dirigées par 15 entraîneurs diplômés. Aujourd'hui, le club La Patriote est devenu un acteur incontournable du basket-ball territorial et régional, un club formateur et performant.

Par ailleurs, Pévèle Carembault soutient l'initiative locale sur son territoire et encourage la pratique de sport de haut niveau par l'octroi de subvention.

Il est donc proposé la signature d'une convention. Celle-ci présente un double enjeu : l'un pour l'association, l'autre pour le territoire.

Pour la Communauté de Communes Pévèle-Carembault, La Patriote est un moyen pertinent de communiquer à la fois auprès de ses administrés (via sa présence et sa visibilité sur les supports de communication), mais également à l'échelon régional, voire national, dans la presse locale et nationale.

Pour l'association, recevoir l'aide financière de la Communauté de Communes Pévèle Carembault lui permettrait de poursuivre sa montée en championnat, en vue de proposer un classement national.

Article 1 - OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet d'organiser les conditions d'attribution et d'utilisation de la contribution financière apportée par Pévèle Carembault à l'association « La Patriote ».

Article 2 - DURÉE DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention court jusqu'au 31 décembre 2025.

Il n'est pas prévu de tacite reconduction, la présente convention devant être renégociée avant l'échéance de son terme.

Article 3 - MONTANT DE L'AIDE FINANCIÈRE

L'accompagnement de Pévèle Carembault s'élève à 22 500 € pour l'année 2025.

Cette subvention sera versée en une seule fois en début d'année civile.

La contribution sera versée, directement sur le compte l'association, par mandat administratif, au vu des obligations citées à l'article 4-1 de la présente convention.

Article 4 - OBLIGATIONS DES CONTRACTANTS.

Article 4 - 1 - ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

> Mise en valeur de l'image de la Communauté de Communes Pévèle Carembault :

- Promouvoir le territoire de l'intercommunalité sur les supports de l'association ;

> Actions de cohésion sociale :

- Créer une animation territoriale sur les valeurs sportives du basket-ball.

> Engagements sportifs et réglementaires :

- Assurer la sécurité du public à l'intérieur des enceintes sportives comme à l'extérieur, par notamment des actions de prévention et de formation de leur personnel et des bénévoles de l'association ;
- Garantir les droits de ses sportifs au regard de la législation fiscale et du code du travail en vigueur.

Article 4 - 2 - ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

La collectivité effectuera un contrôle de l'utilisation des fonds versés à la structure. Plusieurs réunions de suivi seront notamment organisées chaque année.

A Pont-à-Marcq, le ...

A Templeuve-en-Pévèle,
le ...

Luc FOUTRY

Président Pévèle Carembault

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le



ID : 059-200041960-20250227-CC_2025_033-DE

Carole ETIENNE

Président de La Patriote

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2025_033
Objet :	Convention d_objectifs 2025 avec le club de basket _La Patriote_
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-02-27 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-200041960-20250227-CC_2025_033-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20250227-CC_2025_033-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : CC_2025_033.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20250227-CC_2025_033-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	180.7 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : CONVENTION 2025 La Patriote.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20250227-CC_2025_033-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	55.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	27 février 2025 à 09h07min54s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	27 février 2025 à 09h13min26s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Fany DUQUENNE
En attente de transmission	27 février 2025 à 09h13min40s	Accepté par le TdT : validation OK

Transmis	27 février 2025 à 09h13min43s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 février 2025 à 09h13min58s	Reçu par le MI le 2025-02-27